

L'ajournement

Le député a très bien exposé la position du gouvernement depuis le début de ce débat.

Des deux ou trois questions clés que j'entends soulever à propos du libre-échange, l'une est que les gens ne semblent pas entièrement convaincus que nous avons obtenu une protection suffisante, en particulier pour les denrées qui font l'objet d'une gestion des approvisionnements. Le député pourrait peut-être commenter la protection en place pour le secteur de la volaille et le secteur laitier? Il pourrait peut-être nous parler aussi du système de double prix du blé, car les producteurs de l'Ouest auxquels j'ai parlé voudraient bien connaître les intentions du gouvernement au sujet de son élimination.

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, le député a soulevé un certain nombre de questions importantes. Je vais essayer d'y répondre le plus rapidement possible.

Je pense, tout d'abord, que la plupart des députés savent que les programmes de gestion des approvisionnements restent en place. De plus, nous conservons le droit d'en créer de nouveaux. Il importe de rappeler cela, car beaucoup craignent qu'ils disparaissent du fait de l'accord. Ce n'est pas le cas.

Deuxièmement, tous les contingents d'importation fixés par ces programmes de gestion des approvisionnements restent en vigueur. Le député parlait de la volaille. Dans certains cas, il y a une augmentation des contingents, jusqu'au maximum de 1,5 p. 100 permis par l'accord. Je pense que c'est une augmentation acceptable pour tout le secteur.

Le député m'a demandé de parler du double prix du blé. Je pense que le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) et d'autres ont bien dit que, lorsque ce programme serait progressivement éliminé, on donnerait aux producteurs une indemnisation adéquate, si nécessaire. Toutefois, nous pensons qu'il est fort possible que, d'ici ce moment-là, les prix à l'exportation auront augmenté et rejoint le prix intérieur.

Le secteur des grains de l'Ouest, du moins, a répondu assez bien à cela, car la consommation intérieure ne représente que 8 p. 100 du marché, et ce sont les 80 p. 100 que nous vendons à l'extérieur qui sont importants pour nous. C'est là-dessus que nous devons concentrer nos efforts.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, j'ai le devoir de faire savoir à la Chambre qu'en conformité du paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

● (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA CONSTRUCTION NAVALE—LE PROGRAMME DE
CONSTRUCTION DE FRÉGATES—L'OCTROI D'UN CONTRAT.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer au débat d'ajournement ce

soir sur une question qui nous tient particulièrement à coeur dans la région d'où je viens, essentiellement les circonscriptions de Saint-Jean et de Fundy—Royal. Je suis ravi que nous ayons avec nous ce soir un secrétaire parlementaire aussi éminent. Je crois comprendre qu'il va répondre au nom du gouvernement. J'ai beaucoup d'estime pour lui. Je le considère comme l'un des plus respectés, sinon le plus respecté des secrétaires parlementaires. Je sais qu'il sera juste. Je sais qu'il sera charitable et je ne dis pas cela parce qu'il se trouve à payer la moitié du loyer.

J'ai posé ma question concernant l'octroi du contrat pour les six prochaines frégates à cause de la lutte qui semble se dessiner entre le Québec et le Nouveau-Brunswick et que je considère non seulement nuisible mais aussi quelque peu déplaisante. Je crains, à l'instar de beaucoup de citoyens du Nouveau-Brunswick, qu'un chantier naval qui possède la compétence voulue et qui a fait la meilleure offre ne puisse décrocher le contrat pour construire les frégates parce que le Cabinet est en proie à une lutte entre les régions qui, comme la plupart des gens le savent, a retardé l'octroi du contrat.

Les arguments en faveur de l'octroi du contrat au chantier naval de Saint-Jean sont certainement très solides. La compagnie veut construire les six frégates dans son chantier. Elle estime pouvoir le faire pour un prix total de 1,976 milliard de dollars, ce qui représente des économies considérables de 80 millions de dollars par navire. Je tiens à vous faire remarquer, madame la Présidente, ainsi qu'à tous les Canadiens, que ce montant est inférieur de 700 millions de dollars au coût prévu à l'origine pour ce programme.

Le chantier naval de Saint-Jean est le maître d'oeuvre de la première commande de frégates. Il a mis au point la technologie et a assemblé le personnel nécessaire pour construire des navires de cette classe. On y trouve actuellement une équipe de calibre mondial formée de concepteurs, d'ingénieurs, de gestionnaires et d'ouvriers, tous prêts à relever le défi et à entreprendre la construction des six nouvelles frégates. Le chantier naval de Saint-Jean a fait ses preuves. Le programme de construction des frégates actuellement en cours est au-dessus de tout reproche. Les échéances sont respectées et il n'y a pas de dépassement de coûts. Le premier navire devrait être livré en octobre 1989. Au moment où il faut éviter tout gaspillage pouvant contribuer à aggraver le déficit énorme dont nous avons hérité du gouvernement précédent, tout cela est rassurant.

Je voudrais dire que la première étape du programme des frégates a permis de créer des emplois dans le sud du Nouveau-Brunswick et à Saint-Jean. Il a permis d'injecter des millions de dollars dans l'économie locale de la région de l'Atlantique et a stimulé l'industrie et la création d'emplois. Vous savez sans doute, madame la Présidente, que les chantiers navals du sud du Nouveau-Brunswick influent énormément sur l'emploi et la croissance économique dans notre région. Un ralentissement de cette industrie a toujours de très dures répercussions sur les économies locales et régionales et touche tous les secteurs.